

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS
.....

Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°4/2026

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
Rue des Pinsons
POSE D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

CONSIDERANT que dans le cadre de la pose d'une armoire électrique pour le raccordement au réseau électrique au droit de la rue des Pinsons, par la Société SPIE CITYNETWORKS sise 45 rue des Frères Lumières à SAINT JEAN DE BRAYE (45800), pour le compte de la société ENEDIS, il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Du 16 avril au 15 juin 2026, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée dans les deux sens de circulation au droit de la rue des Pinsons, en fonction de l'évolution des travaux : la circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

Article 3 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/PATAY
 - A la Société SPIE CITYNETWORKS 45 rue des Frères Lumières 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 20 février 2026

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

